

# DÉLIBÉRATION du Conseil Municipal

## Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le cinq septembre deux mille dix-sept à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué le trente août deux mille dix-sept, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence d'André RICOLLEAU, Maire.

### Étaient présents :

MM. André RICOLLEAU, Véronique LAUNAY, Miguel CHARRIER, Marie-Claire BRETHER-CHAILLOU, Jean-Yves GABORIT, Nicole PLESSIS, Bruno LEROY, Nadine PONTREAU, Marc GUYON Michel ALLEGRET, Gérard MILCENDEAU, Mireille RICOLLEAU, Jacky BETHUS, Marie BERNABEN, Michel COURANT, Dominique PELLOQUIN, Astrid CHEVALIER, Sébastien BARREAU, Grégory JOLIVET, Alain ROUSSEAU, Daniel CAILLAUD, Yves MATHIAS, Eric BRONDY, Karine IRR, Mireille GLORION, formant la majorité des membres en exercice.

### Absents et avaient donné procuration :

MM. Valérie JOSLAIN, Annie LE BIAVANT, Virginie BERTRAND, Gianna CANNELLE

Karine IRR a été élue secrétaire.

Service des Affaires financières

## DÉLIBÉRATION N° 2017\_093 DU 05/09/2017

OBJET : SUBVENTION 2017 – DEMANDE EXCEPTIONNELLE

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association des secouristes de la côte montoise – Secourisme 85 (ASCM 85) ;

**APRÈS** avis favorables de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT** l'importance pour la vie locale : d'une part, de l'apport et du rôle des associations et d'autre part, de la participation des citoyens à la vie de la cité,

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre du soutien à la vie associative, la Commune de Saint-Jean-de-Monts développe un partenariat avec les associations en octroyant des subventions de fonctionnement et des subventions exceptionnelles ;

**Rapporteur** : M Gérard MILCENDEAU – Conseiller municipal délégué aux affaires financières

### EXPOSÉ

Déclarée à la sous-préfecture des Sables d'Olonne le 3 novembre 2015, l'Association des secouristes de la côte montoise – Secourisme 85 (ASCM 85) a notamment pour objet « la diffusion entre tous ses membres des techniques et connaissances dans le domaine du sauvetage, du secourisme et des missions de sécurité civile (...) ». Elle a sollicité pour la première fois l'attribution d'une subvention, au titre de l'exercice 2017.

Après examen de la demande, la municipalité propose au Conseil municipal d'y répondre favorablement, à hauteur de 350 € en subvention exceptionnelle.

## DÉCISION

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 29 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune ABSTENTION :**

- **DÉCIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 350 € à l'association des secouristes de la côte montoise – Secourisme 85 (ASCM 85) ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires au versement de ces subventions seront inscrits si besoin au Budget principal 2017 par décision modificative.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le 6 septembre 2017

**Le Maire,**

**André RICOLLEAU**

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE  
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN  
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes-6, allée de l'Ile Gloriette-44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.